

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du Vendredi 26 mars 2026**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

*Convocation envoyée le 23 mars 2026**Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents au vote : 15

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 04

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Séverine DEPRIECK
Christelle DELEPLACE	Patricia WATTELAR	Franck PERRAULT
Fabrice VAN BELLE	Pascal CARPENTIER	Alexandre HERLIN
Judith TERNIER	Catherine BRULIN	Clémentine RIOU
Yves MARTIN	Patrick THIEFFRY	
Isabelle CANDELIER		

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Olivier **MORVAN** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**
Charline **BERTHE** ayant donné procuration à Charline **DECARNIN**
Maurice **VANDEWALLE** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV21C_20260326**Vote des subventions communales pour l'année 2026 - CCAS**

La commune de Vendeville confie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) la mise en œuvre de la politique de solidarité à l'échelle communale. Le CCAS a pour objectif d'adapter la réponse sociale de la collectivité publique aux besoins des Vendevillois.

Les habitants de la commune peuvent y être conseillés sur les droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Afin de permettre au CCAS de consolider les actions sociales, de développer ses actions, et de poursuivre son objectif d'accompagnement familial (QF) relève des tranches 1 à 5, avec des aides exclusives sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un **montant de 5 000 €** au titre de l'exercice 2026. Cette enveloppe inclut une **augmentation de 1 500 €** dédiée à la nouvelle mission suivante :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20260326-VDV21C_20260326-DE

Nouvelle mission du CCAS

Le CCAS prendra en charge l'action menée auparavant par la commune, à savoir la remise d'un **cadeau d'anniversaire pour les personnes âgées de 80 ans et plus**, accompagnée d'une **visite à domicile le jour de leur anniversaire**. Cette initiative vise à renforcer le lien social et à marquer l'attention du CCAS envers ses aînés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale ;

Il est proposé de verser au CCAS une subvention de 5 000 €, lui permettant de couvrir ses dépenses de fonctionnement, d'investissement, ainsi que les coûts liés à cette nouvelle mission.

Centre Communal d'Action Sociale - CCAS	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- ATTRIBUER une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au bénéfice CCAS de Vendeville
- AUTORISER M. Le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2026
- INSCRIRE la dépense au chapitre 65 - article 657362 du Budget Primitif 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au bénéfice CCAS de Vendeville
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2026
- **D'INSCRIRE** la dépense au chapitre 65 - article 657362 du Budget Primitif 2026.

SCRUTIN	POUR : 16	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord



Le secrétaire de séance

Charline DECARNIN



Le Maire

Ludovic PROISY